

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves Guignot Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferland-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Puget : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), ML. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), M. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

**Mandataires :** A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004412

Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires 2019 - PPIF 2019-2023 - Budget annexe déchets

## Orientations budgétaires 2019 - PPIF 2019-2023 - Budget annexe déchets

**Rapporteurs** : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Résumé :

Le débat d'orientations budgétaires 2019 et le PPIF 2019-2023 intègre les éléments du nouveau schéma de collecte qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est à noter que le Budget annexe Déchets 2019 sera présenté au Conseil communautaire du 17 décembre 2018.

Le présent rapport introduit le débat d'orientations budgétaires que le Conseil communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

**Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.**

### I. Préambule

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 verra le démarrage du nouveau schéma de collecte des déchets résiduels et recyclables. Cette date correspond à l'échéance de tous les marchés de collecte. Ce nouveau schéma de collecte a vocation à mettre en adéquation le niveau de service avec l'évolution de comportement de nos usagers, à poursuivre l'incitation à la réduction des déchets produits et à maîtriser l'évolution de la redevance.

- Seront poursuivis les projets de sécurisation de la collecte et d'amélioration des dispositifs de collecte des déchets recyclables en centre-ville.
- Par ailleurs, fin 2018 un protocole d'accord politique sera passé avec les 4 bailleurs sociaux et l'Union Sociale de l'Habitat pour définir un plan d'actions d'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif. Ces actions doivent permettre de réduire les déchets résiduels produits et donc le montant de redevance acquitté avec également pour objectif l'équité de traitement des usagers du Grand Besançon. Ces actions seront susceptibles d'être soutenues financièrement par le Grand Besançon selon des modalités qui restent à définir.
- Par ailleurs, il est à noter qu'à compter de 2019, les charges afférentes à la gestion du personnel du SYBERT seront comptabilisées au sein du Budget Annexe Déchets du Grand Besançon. Il est précisé que ces opérations sont strictement équilibrées en recettes et en dépenses et n'ont donc aucun impact sur le niveau de redevance.
- La loi relative à la transition énergétique prévoit l'obligation de gestion sélective des déchets organiques des ménages (possibilité de les isoler des ordures ménagères résiduelles) au 1<sup>er</sup> janvier 2025. A ce titre, la collectivité aura en charge de définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des bio-déchets et un rythme de déploiement. L'étude actuellement menée par le SYBERT et à laquelle est associée la Direction Gestion des Déchets a vocation à mettre en évidence les choix potentiels.

### II. Enjeux financiers pour la période 2019/2023

Ces orientations budgétaires 2019 et ce PPIF 2019-2023 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement. Enfin, les données financières sont établies sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2019-2021.

## A/ Section d'investissement

### **1. Les dépenses 1 665 K€ pour 2019 (contre 1 640 K€ en 2018)**

#### a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ (montant identique à 2018)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2019 ainsi que sur la période 2019-2023. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- la satisfaction des demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

#### b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 400 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les éco-organismes.

La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 400 K€ par an sur la période 2019-2021 et reviendra à 200 K€ par an à l'issue du programme d'amélioration en centre-ville.

#### c/ L'acquisition de matériel roulant : 800 K€ pour 2019 (contre 750 K€ en 2018)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 800 K€ pour 2019. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que d'éventuelles grosses réparations.

Le programme pluriannuel d'investissement prévoit également :

- pour 2020 : l'acquisition de 4 véhicules poids lourds de collecte en renouvellement (enveloppe globale de 1 000 K€).
- pour 2021 et jusqu'en 2023 : l'acquisition de 2 bennes par an en renouvellement (enveloppe globale de 500 K€).

#### d/ L'acquisition de matériel informatique : 120 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Cette enveloppe intègre pour 2019 :

- le programme d'acquisition et d'installation d'équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées en cours d'année, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation. Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2022 et portera à terme sur 21 bennes (montant annuel : 75 K€).
- le renouvellement intégral des unités centrales sur tous les postes selon le planning établi par la Direction Informatique (35 K€)
- le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction (10 K€).

L'enveloppe globale dédiée à l'acquisition de matériel informatique est prévue à hauteur de 115 K€ pour 2020 puis à 65 K€ jusqu'en 2023.

#### e/ Le remboursement de la dette en capital : 0 K€ pour 2019

La dernière échéance du dernier emprunt en cours a pris fin en 2017.

## **2. Les recettes : 1 665 K€ en 2019 (contre 1 640 K€ en 2018)**

### **a/ Les amortissements : 942 K€ pour 2019 (contre 732 K€ en 2018)**

Les gros investissements réalisés dans le cadre du programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules de collecte, avec notamment la mise à disposition de 7 véhicules au prestataire de collecte, induit une hausse de cette dotation à partir de 2019.

Cette dotation se stabilisera les années suivantes à un montant estimé de 1 050 K€ par an.

### **b/ Le recours à l'emprunt : 722 K€ pour 2019 (contre 907 K€ en 2018)**

Ces orientations budgétaires 2019 font apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 722 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2019. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2018, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

## **B/ Section de fonctionnement**

### **1. Les dépenses : 24 480 K€ pour 2019 (contre 21 082 K€ en 2018 soit un budget en hausse de +16,1 %)**

**Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2019, la hausse de cette section ressort à + 0,2 % soit 21 130 K€.**

#### **a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT**

Les prévisions relatives à cette rubrique sont basées sur les hypothèses d'évolution des tonnages les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 12 182 K€ pour 2019 soit en hausse de 1,75 % en comparaison avec le même poste en 2018, qui s'élevait à 11 972 K€. Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel SYBERT, les charges de traitement représentent 57,6 % de la section de fonctionnement (57,1 % en 2018).

#### **Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes** (1 903 K€ pour 2019 contre 2 113 K€ en 2018, soit -9,9 % %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 22 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2018-2023 sont reprises dans le tableau suivant. Il est à noter que la reprise en régie par le SYBERT d'une partie du fonctionnement du centre de tri permet l'abaissement du prix de la tonne triée de 149,6 €/t en 2018 à 135 €/t en 2019.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2018	13 400	149,60 €/t	2 005 K€
2019	13 600	135 €/t	1 836 K€
2020	13 700	135 €/t	1 850 K€
2021	13 800	135 €/t	1 863 K€
2022	13 900	135 €/t	1 877 K€
2023	14 000	135 €/t	1 890 K€

Valorisation des OM résiduelles  
(4 876 K€ pour 2019 contre 3 863 K€ en 2018, soit +26,2 %)

Les prévisions 2019/2023 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif de la ligne d'incinération de 1976 avant 2021.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération le programme d'investissement à réaliser sur les fours actuellement en fonctionnement sur la base des tonnages estimés.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2019-2023 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés sont en outre grevés de la TGAP à un taux estimé de 7,3 €/t pour 2019. Selon le projet gouvernemental et le niveau de performance actuel de l'UIOM, la TGAP devrait progressivement augmenter chaque année pour atteindre 15 €/t à l'horizon 2025.

**Evolution estimée 2018/2023**

Année	Tonnage incinéré prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation ajustée 2018	31 700	118.60 €/t + 6 €/t	3 950 K€
2019	31 100	149,5 €/t + 7,3 €/t	4 876 K€
2020	30 700	149,5 €/t + 8,6 €/t	4 854 K€
2021	30 300	149,5 €/t + 9,9 €/t	4 830 K€
2022	29 900	149,5 €/t + 11,2 €/t	4 805 K€
2023	29 500	149,5 €/t + 12,5 €/t	4 779 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM  
(5 403 K€ pour 2019 contre 6 063 K€ en 2018, soit -10,9 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2018	22,51	1,12	2,84	1,55	3,16	31,18	6 063 K€
2019	22,51	1,12	2,84	1,55	0	28,02	5 403 K€
2020	22,51	1,3	3	1,7	0	28,51	5 497 K€
2021	22,51	1,5	3	2	1,04	30,05	5 794 K€
2022	22,51	2	3	3	0	30,51	5 883 K€
2023	22,51	2	3	3	0	30,51	5 883 K€

Population prise en compte pour 2018 : 192 302 habitants

Population prise en compte pour 2019 : 192 816 habitants

*b/ Les prestations de collecte des déchets*

Collecte des déchets résiduels et recyclables  
(1 414 K€ pour 2019 contre 1 850 K€ en 2018)

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est rappelé que 48 communes du Grand Besançon, soit 32 600 habitants, verront leur fréquence de collecte des déchets résiduels passer d'une fois par semaine à une fois par quinzaine.

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la société VEOLIA sera prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. La durée du nouveau marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Dans le cadre de ce marché, 7 BOM nouvellement acquises seront mises à disposition du prestataire. Les dotations aux amortissements de ce matériel seront comptabilisées au sein du budget annexe. Globalement la nouvelle organisation et l'optimisation des collectes vont permettre d'économiser 200 K€ sur ce poste.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires indiquées au PPIF 2019-2023 sont indexées annuellement sur une base estimée de + 2 %.

Collecte du carton  
(80 K€ pour 2019, montant identique à 2018)

Le marché actuel avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est établi sur la base d'un prix actualisé (valeur 2018) de 182,29 €/t de carton collectée. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 t.

c/ Les dépenses de personnel

4 960 K€ en 2019 (contre 4 920 K€ en 2018) soit en évolution de +0,8 %

Les crédits prévus pour 2019 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations, redéploiements de postes...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2019, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- le GVT : + 15 K€
- la hausse cotisation patronale de retraite : + 25 K€
- l'augmentation de la part des prestations de collecte réalisées par la régie dans le cadre du nouveau schéma de collecte qui passe de 74 à 82 % correspondant à 3 agents de collecte supplémentaires soit un équipage

Les efforts permanents d'optimisation menés au cours de ces dernières années permettent une évolution maîtrisée de ce poste.

Chaque année sur la durée du PPIF, l'évolution annuelle est estimée à +1 %.

d/ Les fournitures pour la régie : 488 K€ pour 2019 (contre 480 K€ en 2018, soit +1,7 %) soit + 8 K€

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La hausse des prix du carburant explique en grande partie cette évolution. Ce poste est prévu en augmentation de +2 % par an sur la durée du PPIF.

e/ Les autres prestations : 103 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules. Cette enveloppe devrait rester stable sur la durée du PPIF.

**2. Les recettes : 24 480 K€ pour 2019 (contre 21 082 K€ en 2018 soit un budget en hausse de +16,1 %)**

**Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2019, la hausse de cette section ressort à + 0,2 % à 21 130 K€.**

a/ Subventions : 3 035 K€ pour 2019 (contre 2 820 K€ en 2018)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2019 est évalué à 2 770 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2018, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier » géré par la Direction Gestion des Déchets concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2019 s'élève à 185 K€.

A ce poste figure également depuis 2016 et jusqu'en 2019, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif pour un montant de 60 K€, ainsi qu'un soutien de 20 K€ versé par l'éco-organisme ECO-TLC pour la valorisation des textiles.

b/ Ventes matières : 750 K€ pour 2019 (contre 814 K€ en 2018)

Cette prévision prend en compte une certaine stagnation du tonnage de matière recyclable valorisée et un cours de reprise des matières basé sur l'année 2018.

Cette recette est ensuite prévue à l'identique sur la durée du PPIF.

c/ La REOM

Il est précisé que les 15 communes intégrées dans le Grand Besançon le 1<sup>er</sup> janvier 2017 bénéficieront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du même niveau service ainsi que du même mode de facturation de la redevance que les autres communes du Grand Besançon historique.

Pour mémoire, la redevance incitative du Grand Besançon est entrée en application le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
  - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
  - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Par ailleurs, il est rappelé que 32600 habitants verront leur niveau de service modifié quant à leur fréquence de collecte des déchets résiduels qui passera d'une fois par semaine à une fois par quinzaine.

Pour 2019, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette en masse de la RI des ménages diminuera légèrement de -0,14 %.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 816 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **73.0 € HT par habitant en 2019** soit 80,3 € TTC (contre 73,3 € HT et 80,6 TTC en 2018), soit une moyenne en baisse de 0,4%.  
 Il est à noter que l'adaptation du niveau de service au comportement des usagers ainsi que l'optimisation des collectes ont permis cette baisse moyenne de 0,4 % de la RI. Sans cette nouvelle organisation, la RI moyenne des ménages serait ressortie à 73,9 € HT soit 81,3 € TTC par habitant soit en hausse de +1,2 %.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2019 s'élèvent ainsi à :

- 14 083 K€ pour la redevance des ménages (contre 14 103 K€ au projet de budget 2018).
- 3 087 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de REOM HT des ménages sur la période 2019-2023 (en masse)

A ce jour, hors modification du niveau de service aux usagers, l'évolution moyenne annuelle estimée est la suivante :

2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
-0,4 %	+2,2 %	+2,3 %	+1,1 %	+0,5 %

Cette évolution pluriannuelle de la RI ne prend pas en considération (études en cours) :

- la participation financière du budget annexe déchets à l'amélioration du dispositif de collecte des déchets en habitat collectif dans le cadre du protocole d'accord politique avec les bailleurs sociaux ;
- l'obligation de gestion sélective des déchets organiques des ménages.

A la majorité, 2 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2019 du budget annexe déchets.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 104

Contre : 2

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018



Contrôle de légalité



PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS (2019-2023)								
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2018	Simulation réalisations 2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total années 2019- 2023
Mobilier, matériel	435 099,00	151 318,79	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	550 000,00
Conteneurs	305 312,41	210 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 250 000,00
Points d'apports volontaires	436 762,50	120 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	200 000,00	200 000,00	1 600 000,00
Emprunt BA Déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Véhicules	2 932 617,85	2 200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	3 300 000,00
BATIMENT ADMINISTRATIF AU CTM	117 548,65	78 135,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements BA Déchets	105 025,00	103 977,58	103 976,00	74 647,00	51 015,00	33 563,00	33 433,00	296 634,00
Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
<b>Résultat n-1</b>								
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>4 337 365,41</b>	<b>2 863 432,11</b>	<b>1 664 976,00</b>	<b>1 835 647,00</b>	<b>1 312 015,00</b>	<b>1 094 563,00</b>	<b>1 094 433,00</b>	<b>7 001 634,00</b>
Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2018	Simulation réalisations 2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total années 2019- 2023
Emprunt	0,00	0,00	721 676,00	584 647,00	261 015,00	43 563,00	43 433,00	1 654 334,00
Amortissements BA Déchets	731 700,00	728 310,00	942 300,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	5 142 300,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement BA Déchets	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
<b>Résultat n-1</b>	<b>3 604 665,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 337 365,41</b>	<b>728 310,00</b>	<b>1 664 976,00</b>	<b>1 835 647,00</b>	<b>1 312 015,00</b>	<b>1 094 563,00</b>	<b>1 094 433,00</b>	<b>7 001 634,00</b>
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2018	Simulation réalisations 2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total années 2019- 2023
Tri des déchets recyclables	2 025 000,00	2 025 000,00	1 903 000,00	1 917 000,00	1 930 000,00	1 944 000,00	1 957 000,00	9 651 000,00
traitement des déchets résiduels	3 863 000,00	3 863 000,00	4 876 000,00	4 854 000,00	4 830 000,00	4 805 000,00	4 779 000,00	24 144 000,00
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SYBERT	5 996 000,00	5 996 000,00	5 403 000,00	5 497 000,00	5 794 000,00	5 883 000,00	5 883 000,00	28 460 000,00
Charges de personnel BA Déchets	4 920 000,00	4 820 000,00	4 960 000,00	5 010 000,00	5 060 000,00	5 111 000,00	5 162 000,00	25 303 000,00
PERSONNEL SYBERT	0,00	0,00	3 350 000,00	3 380 000,00	3 410 000,00	3 440 000,00	3 470 000,00	17 050 000,00
CONTRIBUTION AUX CHARGES DU BUDGET PRINC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collecte des OM résiduelles	1 120 000,00	1 120 000,00	851 000,00	868 000,00	885 000,00	902 000,00	920 000,00	4 426 000,00
Collecte des OM recyclables	730 000,00	730 000,00	563 000,00	574 000,00	585 000,00	596 000,00	607 000,00	2 925 000,00
Collecte du verre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLECTE DE CARTONS	80 000,00	70 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	400 000,00
Services extérieurs divers	251 500,00	133 752,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	1 025 000,00
CAMPAGNE COMMUNICATION SUR DECHETS	40 000,00	25 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	200 000,00
Prestations diverses BA Déchets	98 500,00	92 000,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	512 500,00
fournitures administratives et technique	490 000,00	479 000,00	488 000,00	498 000,00	508 000,00	518 000,00	528 000,00	2 540 000,00
Locations mobilières et immobilières	48 000,00	45 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	240 000,00
Services partagés	493 000,00	493 000,00	505 000,00	510 000,00	520 000,00	525 000,00	530 000,00	2 590 000,00
Amortissements BA Déchets	731 700,00	728 310,00	942 300,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	5 142 300,00
Dépenses imprévues	524 135,21	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
frais financiers et divers	15 000,00	6 500,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	255 000,00
créances irrécouvrables et titres annulé	201 814,00	201 814,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	550 000,00
Autofinancement BA Déchets	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>21 628 649,21</b>	<b>20 828 376,00</b>	<b>24 479 800,00</b>	<b>24 796 500,00</b>	<b>25 210 500,00</b>	<b>25 412 500,00</b>	<b>25 524 500,00</b>	<b>125 423 800,00</b>
Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2018	Simulation réalisations 2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total années 2019- 2023
REOM ménages	14 103 000,00	13 900 000,00	14 083 000,00	14 394 000,00	14 728 000,00	14 883 000,00	14 950 000,00	73 038 000,00
REOM non ménages	3 082 675,00	2 930 000,00	3 086 824,00	3 156 853,00	3 230 485,00	3 264 937,00	3 280 067,00	16 019 166,00
Ventes matières de récupération	814 000,00	730 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	3 750 000,00
Subventions	2 820 000,00	3 037 000,00	3 035 000,00	2 970 000,00	2 970 000,00	2 970 000,00	2 970 000,00	14 915 000,00
Amortissements	105 025,00	103 977,58	103 976,00	74 647,00	51 015,00	33 563,00	33 433,00	296 634,00
PERSONNEL SYBERT	0,00	0,00	3 350 000,00	3 380 000,00	3 410 000,00	3 440 000,00	3 470 000,00	17 050 000,00
Autres produits	69 000,00	102 000,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00	355 000,00
<b>Résultat n-1</b>	<b>634 949,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>21 628 649,21</b>	<b>20 802 977,58</b>	<b>24 479 800,00</b>	<b>24 796 500,00</b>	<b>25 210 500,00</b>	<b>25 412 500,00</b>	<b>25 524 500,00</b>	<b>125 423 800,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 966 014,62</b>	<b>23 691 808,11</b>	<b>26 144 776,00</b>	<b>26 632 147,00</b>	<b>26 522 515,00</b>	<b>26 507 063,00</b>	<b>26 618 933,00</b>	<b>132 425 434,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 966 014,62</b>	<b>21 531 287,58</b>	<b>26 144 776,00</b>	<b>26 632 147,00</b>	<b>26 522 515,00</b>	<b>26 507 063,00</b>	<b>26 618 933,00</b>	<b>132 425 434,00</b>
Résultat de fonctionnement 2018		-25 398,42						
Résultat d'investissement 2018		-2 135 122,11						
<i>Estimation du résultat global 2018 (dont résultat n-1)</i>		<b>2 079 094,09</b>						